



## EXTRAIT

### des délibérations du Conseil Général de Corcelles-près-Concise

Assemblée du 21 juin 2021

Président : Didier Bourgeois

Le Conseil Général de Corcelles-près-Concise, vu les préavis mentionnés ci-dessous et après avoir entendu les rapports de la commission de gestion et des deux commissions ad hoc, décide d'accepter :

**Le préavis N° 4/2020-2021 : Comptes et gestion de l'exercice 2020,**  
à l'unanimité des voix, sans abstention et sans avis contraire.

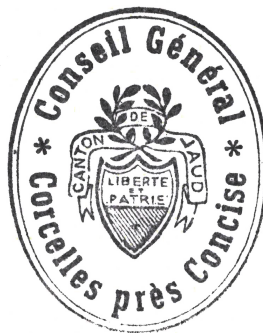
**Le préavis N° 5/2020-2021 : Révision des statuts SDIS,**  
à la majorité des voix, avec 10 abstentions et 7 avis contraires.

**Le préavis N° 6/2020-2021 : Arrêté d'imposition pour l'année 2022,**  
à l'unanimité des voix, sans abstention et sans avis contraire.

**Le préavis N° 7/2020-2021 : Révision des statuts ACRG,**  
à la majorité des voix, avec 1 abstention et sans avis contraire.

Corcelles-près-Concise, le 21 juin 2021

Le Président  
Didier Bourgeois



La secrétaire  
Ghyslaine de Blaireville